

LE P'TIT LANLOUPAIS



EDITORIAL

PENNADSTUR

Déjà la troisième édition de notre petit journal. Né de notre volonté de communiquer, il nous permet de vous transmettre des informations et de donner la parole aux associations. C'est aussi l'occasion de nous rappeler quelques règles de « savoir vivre » indispensables pour que notre commune conserve sa sérénité. Libre à vous de nous faire part de vos remarques pour qu'il puisse continuer à évoluer.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui, bénévolement, contribuent à l'animation de notre commune et à l'amélioration de notre cadre de vie. J'invite toutes celles et ceux qui le souhaiteraient à les rejoindre pour apporter leurs compétences, leurs idées. Plusieurs réflexions sont en cours qui ne pourront aboutir sans votre contribution. Merci également aux conseillers qui s'impliquent à la Communauté de Communes, dans les commissions, les groupes de travail pour que la mutualisation des moyens, en cours de discussion, ne se fasse pas au détriment de notre commune. Comme le dit le proverbe africain : « si tu veux marcher vite marche seul, si tu veux marcher loin marche avec les autres ». Si marcher avec les autres est une évidence, il est tout aussi évident de marcher côte à côte.

Les membres du conseil municipal et du CCAS, les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année. Nous vous présentons, ainsi qu'à vos proches, tous nos vœux de santé et de bonheur pour l'année 2015 et vous donnons rendez-vous, à la salle polyvalente, le vendredi 16 janvier à 18 heures pour partager le verre de l'amitié.

Bonne année!

amitie. Bloavezh mat!

Trede embannadur hor gazetenn vihan eo dija. Ganet gant hor c'hoant da gemenn, e ro urzh deomp da reiñ keloù deoc'h hag ivez da reiñ ar c'homz d'ar c'hevredigezhioù. An dro eo ivez da zegas da soñj eus reolennoù bennak evit bevañ mat asembles, reolennoù dre ret evit ma chomfe seder hor c'humun. Gallout a rit reiñ hoc'h evezhiadennoù evit ma telc'he ar gannadig-mañ da vont war-raok.

C'hoant am eus da drugarekaat pep den a-youl-vat hag a gemer perzh e buhez hor c'humun hag e gwelladenn framm hor buhez. Pediñ a ran pep den en defe c'hoant da vont ganto evit degas e varregezhioù hag e soñjoù. Meur a brederioù zo war ober ha ne zeuint ket da vad hep ho sikour. Trugarez ivez da izili ar c'huzul-kêr hag a dap e-barzh Kumuniezh-Kumunioù, er bodadegoù ha strolladoù-labour evit ma ne vefe ket savet kenlodenniñ ar binvioù, hag a zo war ar stern, war-goust hor c'humun. Evel ma lâr ar c'hrennlavar Afrika: « ma fell dit kerzhet buan e kerzhez da-unan, ma fell dit kerzhet pell e kerzhez gant ar-re all ». Ma 'vez anat kerzhet gant ar-re all 'vez ken anat kerzhet kichen-ha-kichen.

Emgejañ a ra ganin izili ar c'huzul-kêr ha KOSG, implijidi ar c'humun evit hetiñ deoc'h gouelioù laouen diwezh ar bloavezh. Kinnig a reomp deoc'h, ha da ho kerent nes, hor gwellañ hetoù a yec'hed hag a eürusted evit bloavezh 2015 ha reiñ a reomp emgav, er sal liesimplij, d'ar Gwener 16 a viz Genver, da 6 eur noz evit evañ ur banne etre mignoned.

An Aotroù maer, Yannick Le Bars

Yannick Le Bars, Maire

L'EQUIPE MUNICIPALE

Yannick LE BARS, Maire, Conseiller Communautaire titulaire et Vice-Président à la Communauté de

Communes Paimpol-Goëlo

Inès Gonse, 1ère Adjointe déléguée à l'environnement et à la culture, Conseillère Communautaire

suppléante

Michelle Menguy, 2ème Adjointe déléguée aux affaires sociales, à la communication, aux fêtes et aux

cérémonies.

Gwënola Binelli, José Doré, Philippe Menguy, Fañch Rebours et Jacques Thoraval, Conseillers Municipaux.

Bruno THOMAS, secrétaire de mairie

Philippe Simon, employé communal polyvalent.

Le Maire et ses Adjointes sont disponibles sur rendez-vous.

MAIRIE : Téléphone 02 96 22 33 45 ouverture : lundi et jeudi de 9h à 12h

mardi et vendredi de 13h30 à 16h30

Adresse mèl : mairie.lanloup@orange.fr

Changements à signaler en mairie :

Les personnes s'installant à Lanloup ou quittant la commune sont invitées à le signaler en mairie. L'inscription en mairie n'est pas obligatoire mais facilite grandement les démarches administratives et permet de connaître les nouveaux arrivants.

Populations légales en vigueur (source INSEE décembre 2014)

Population municipale: 264
Population comptée à part ...: 7
Population totale: 271

ETAT CIVIL

Naissances: Merlin FETAS

Mariages: néant

Décès : - le 12 Avril : M. Stéphane DIDIERJEAN

- le 29 juillet : M. Jean ALLAINMAT (transcription)

- le 03 novembre : M. Daniel FEINTE décédé à Laval, inhumé à Lanloup

- le 09 novembre : Mme Marie-Sylvia SAUX épouse RICHARD (transcription)

- le 18 décembre : M. Bernard LE ROY (transcription)

Par comparaison, en 1914, Lanloup enregistrait 9 naissances (5 filles et 4 garçons), 3 mariages et 10 décès.

VOIRIE

Début décembre, il a été procédé à la réfection du bîtume de la route de Keraveleg et de la Venelle de la Fontaine; deux petites voies communales en très mauvais état.

SIGNALÉTIQUE DES HABITATIONS

A ce jour, nombreuses encore sont les maisons ne comportant pas de numéro et/ou de nom sur la boîte aux lettres.

Or, la numérotation et l'identification des maisons sont des informations essentielles et de première importance.

Sans numéro ni nom, l'accès au domicile est difficile :

- pour le facteur, qui tous les jours est confronté à ce manque d'identification (pensez également aux remplaçants pour qui cela est pire encore!). Précisez bien tous les noms lorsqu'il y en a plusieurs.
- pour les livreurs qui ne vous connaissent pas et ne savent où vous trouver
- pour les employés chargés de relever les compteurs d'eau, de gaz ou d'électricité
- pour les services de secours (pompiers, médecins...) dont les délais d'intervention dans les campagnes sont déjà plus longs. Chacun sait pourtant qu'une intervention rapide et certaine sur le lieu exact d'un sinistre peut sauver des vies. De la qualité de l'adresse dépend la rapidité d'arrivée des secours.

Aujourd'hui, cela devient une nécéssité absolue que chaque habitation puisse être localisée et identifiée précisément; aussi nous vous demandons de veiller à ce que ces indications soient bien visibles. Nous vous en remercions pour le bien de tous.



S'IL VENAIT À NEIGER...



Nous vous encourageons à déneiger devant votre porte ou votre trottoir car il en va de la responsabilité de chaque riverain tout comme le balayage des feuilles, en automne.

Braver la neige sans attendre

Difficile de sortir de chez soi alors que l'on est bien au chaud tandis que la neige tombe!

Et pourtant un balayage régulier évite que la neige ne s'accumule, ne se tasse et ne s'accroche au trottoir.

L'utilisation de la pelle et du sable

Même avec la meilleure bonne volonté, il n'est pas toujours possible d'éliminer les flocons régulièrement. Une pelle sera votre alliée pour déblayer les abords de votre maison, Après avoir bien raclé le sol et mis la neige en tas dans un endroit où il n'y a pas de passage, jetez du sable.

Il ne fait pas fondre la neige mais évite les glissades et les chutes grâce à son côté abrasif. De plus, il a l'avantage de se voir de loin et balise donc efficacement les endroits à risques.

Et le sel alors?

Le sel est le champion de la fonte. Vous pouvez aussi en diluer 1 kilo pour 5 litres d'eau dans un seau afin de constituer une saumure que vous répandrez devant chez vous. C'est très efficace.

A PROPOS DU BRUIT

Conformément à l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2000 :

- les propriétaires de chiens sont tenus de veiller à ne pas laisser aboyer leur animal tant la nuit que le jour.
- les bricoleurs
- les jardiniers doivent respecter les horaires
 - du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 19 h 30 de 19 h 30
 - . le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 - . les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec les institutions publiques et privées. De ce fait, il est l'institution locale de l'action sociale par excellence.

Ses actions de proximité sont directement orientées vers les publics fragiles et en difficultés passagères ou durables.

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire. Le Conseil d'Administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale (représentants d'associations familiale, de personnes âgées, de l'UDAF...) nommées par le maire. Ces neuf personnes issues de réalités différentes apportent au CCAS une cohérence d'intervention plus forte puisqu'elle s'inscrit dans la diversité de la commune.

Le CCAS a une existence administrative et financière distincte de celle de la commune. Son budget est autonome et ses principales ressources de financement sont la subvention communale et les loyers des cinq logements de la mairie.

Le CCAS contribue aussi à maintenir le lien social.

Chaque année, le CCAS offre le repas du 11 Novembre aux Aînés de la commune ainsi que les colis de Noël destinés aux personnes de quatre vingts ans et plus domiciliées à Lanloup.

La distribution de ces colis gourmands et festifs est un moment privilégié de rencontres et d'échanges avec nos anciens en cette veille de fêtes de fin d'année.

Permanences du CCAS: contactez la mairie ou l'adjointe en charge des Affaires Sociales.

VACCINATION ANTI-GRIPPE

La campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule **jusqu'au 31 janvier 2015**. La vaccination anti-grippe est le moyen le plus efficace de se protéger de cette maladie qui touche chaque année plusieurs millions de personnes.

Le vaccin est pris en charge pour les personnes âgées de plus de 65 ans ou présentant un risque.

Les personnes à risques sont :

- les personnes âgées de plus de 65 ans
- les femmes enceintes quel que soit le trimestre de grossesse
- les personnes atteintes de certaines affections (12 Affections de Longue Durée concernées)
- les personnes souffrant d'obésité
- l'entourage familial de nourrissons âgés de moins de six mois et présentants des facteurs de risques graves

Ces personnes reçoivent, par leur caisse d'assurance maladie, un bon de prise en charge qui leur permet de retirer gratuitement le vaccin en pharmacie sans prescription médicale à l'exception des femmes enceintes et des personnes n'ayant pas été vaccinées l'année précédente et qui doivent obligatoirement consulter leur médecin traitant.

Le vaccin peut être administré soit par une infirmière soit lors d'une prochaine consultation chez son médecin traitant.

Pour toutes les autres personnes, le vaccin est fortement recommandé!

L'immunité contre le virus apparaît quelques jours après la vaccination; il est donc important de se faire vacciner le plus tôt possible.

LE CIMETIÈRE

Travaux réalisés en 2014

Réfection d'une partie du mur d'enceinte sur une longueur de 16 mètres.

Le portail a été repeint dans un joli ton gris anthracite.

Le coteau derrière l'église a été nettoyé et dégagé de toutes les lianes de lierre et de ronces qui avaient poussé ces dernières années.

Recensement des tombes

Les personnes possédant une tombe au cimetière de Lanloup sont invitées à venir remplir une fiche en mairie afin d'indiquer les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'incident sur une tombe et de noter la date de la dernière inhumation, ceci pour une meilleure gestion des emplacements.

SALLE POLYVALENTE

L'année 2014 aura été celle de grands changements pour notre salle polyvalente.

De janvier à février, d'importants travaux de peinture extérieure et intérieure ont été menés; la cuisine a été entierement carrelée et la porte de secours changée. Une étagère inox et un chariot ont été achetés.

Tarifs de location pour l'année 2015 :

•	Lanloupais	Extérieurs
1 repas	135 €	184€
2 repas	198 €	275 €
Week-end	262 €	326€
Vin d'honneur ou goûter	104 €	111€



Les associations de la commune ont un tarif unique de 39 euros et bénéficient d'une gratuité par an. Pour les associations extérieures à la commune, le tarif appliqué est celui valable pour les particuliers.

Achat de mobilier et de matériel

Vingt tables et cinquante chaises ont été achetées ainsi que de la vaisselle.

Des étagères pour ranger du matériel ont été installées dans la réserve de la salle polyvalente et un placard à balais a trouvé sa place dans l'arrière cuisine afin de garder cet espace propre.

Des cimaises ont été ajoutées le long de chaque mur intérieur afin de les protéger des frottements des tables et de les maintenir en bon état maintenant que la salle est rénovée.

URBANISME

Certificats d'urbanisme : 14, tous pour information

Déclarations préalables : 7, dont :

. 3 pour modification de l'aspect extérieur d'une construction existante

. 1 pour l'extension d'une maison d'habitation

. 1 pour la construction d'une véranda

. 1 pour l'aménagement de combles

. 1 pour la transformation d'un garage.

Permis de construire : 1 pour la construction d'un garage.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

COLLECTE DES DECHETS: le mercredi matin

Attention, nouveaux horaires pour la période hivernale jusqu'au 30 Avril 2015

* Déchets ménagers : tous les 15 jours, semaine impaire.

* Déchets triés : tous les 15 jours en semaine impaire également.

Le dernier passage se fera le mercredi 29 Avril 2015.

Pour les personnes ne disposant pas d'un bac de tri, il est toujours possible de s'en procurer sur le site de Cantonou, à Plourivo, route d'Yvias, le mercredi matin de 9h à 13h.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez téléphoner au Numéro Vert, gratuit depuis un poste fixe : 0800 22 10 04

DÉCHETTERIE DE PAIMPOL

La Lande Blanche 22580 Paimpol Téléphone : 02-96-20-91-39

La déchetterie est ouverte à tous les habitants de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

TRI DES DÉCHETS DU CIMETIÈRE:

Afin de valoriser les déchets végétaux produits dans le cimetière, le tri sélectif a été mis en place sur ce site.

Le cimetière est désormais organisé de façon à collecter les déchets verts dans un bac mentionné « déchets verts »; les autres déchets (pots, papiers, plastiques, fleurs artificielles,,,) sont à déposer dans le bac mentionné « déchets divers » mis à votre disposition.

Nous vous invitons à trier les déchets comme indiqué ci-dessus; vous ferez un geste éco-citoyen et faciliterez la tâche de Philippe, notre employé communal.

AUTOCOLLANTS STOP PUB

Chacun peut, par des actions concrètes et simples, oeuvrer au quotidien pour limiter la croissance constante de la quantité de déchets que nous produisons.

Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible!

Pour ceux qui ne souhaitent plus recevoir de prospectus, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant mentionnant le refus de ces imprimés.

Vous trouverez ces autocollants à votre disposition en mairie.



ELECTIONS 2015

Les élections départementales 2015

Elles remplacent les élections cantonales, dont la dernière édition a eu lieu en 2011.

Elles se dérouleront au mois de mars lors de deux dimanches espacés d'une semaine.

Les dates précises de ces deux jours d'élections ont été annoncées par le ministre de l'intérieur le 5 novembre 2014 : le 1er tour aura lieu le dimanche 22 mars 2015, tandis que le second tour aura lieu le dimanche 29 mars 2015.

Il s'agit d'un scrutin majoritaire à deux tours en vue d'élire les conseillers départementaux, dont la durée du mandat sera de 6 ans. Les candidatures sont faites sous forme de binômes de candidats homme-femme. Le binôme élu est celui qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour.

Les élections régionales 2015

Le vote aux prochaines élections régionales françaises devait initialement avoir lieu au mois de mars 2015. Toutefois, afin de pouvoir accélérer la mise en place de la réforme territoriale à venir, le gouvernement prévoit de reporter les régionales à la fin de l'année 2015, le mois de décembre étant pour le moment envisagé.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pourront voter aux Départementales et aux Régionales 2015 les électeurs français inscrits sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Il faut remplir les conditions suivantes

- -être de nationalité française
- -jouir de ses droits civils et politiques.

L'inscription a lieu

Soit à la mairie de votre domicile,

Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans, Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,

Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public

Vous devez fournir les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (pour une démarche sur place ou par courrier), Une pièce d'identité récente (valide ou périmée depuis moins d'1 an) prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité,

Un justificatif de domicile.

Sauf quelques cas particuliers, pour pouvoir voter en 2015, l'inscription doit se faire au plus tard le 31 décembre 2014.

La mairie sera d'ailleurs exceptionnellement ouverte ce mercredi 31 décembre de 10 h à midi.

DÉTECTEURS DE FUMÉE

Les incendies domestiques représentent environ 2% des accidents de la vie courante et causent plus de 400 décès par an en France (un feu se déclare toutes les 2 minutes). Mais si 70 % des incendies ont lieu la journée, 70% des incendies mortels surviennent la nuit.

75% des décès sont imputables à la fumée et non pas aux flammes.

Quels sont les moyens de prévention des risques liés à l'incendie ?

Pour prévenir ces incendies il est nécessaire d'observer quelques règles de base pour les intallations présentes dans le logement :

- une installation électrique saine, sans surcharge des circuits sur une même prise
- l'entretien régulier des installations de gaz, de chauffage et d'électricité (responsables d'1 incendie sur 4)
- la surveillance de tous les appareils électriques (prise multiple utilisée en surpuissance, fil de lampe abîmé, lampadaire halogène sans grille, abat-jour en papier...)

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- éteindre les cigarettes (ne pas fumer au lit)
- surveiller les casseroles, poêles et plats sur le feu
- éloigner les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...)
- tenir les allumettes et briquets hors de portée des enfants

Afin d'être alerté au plus tôt si un incendie se déclare il faut installer un détecteur de fumée.

Quelle conduite adopter en cas d'incendie?

Il ne faut <u>jamais</u> <u>pénétrer</u> <u>dans</u> <u>les fumées</u>.

- Quand l'incendie se déclare dans votre logement :
 - . Evacuez les lieux (risque d'intoxication par les gaz)
 - . Fermez la porte de la pièce où se situe le feu, ainsi que la porte d'entrée
 - . Lorsque vous êtes dehors, appelez les services de secours en composant le 18 ou le 112
- Si vous ne pouvez l'évacuer.
 - 1. Fermez les portes et mettez des linges humides dans le bas
 - 2. Signalez-vous aux services de secours en vous mettant à une fenêtre
 - 3. Baissez-vous et appliquez un linge humide sur la bouche et le nez en cas de fumée dans la pièce

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 08 Mars 2015.

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes ou malentendantes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Caractéristiques exigées

Il doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé **par le propriétaire du logement**, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location

Le 8 mars (date de l'entrée en vigueur de l'obligation d'installation), si le logement est en cours de location et que le locataire a déjà acheté et installé un détecteur de fumée, le propriétaire devra le lui rembourser. En cours de bail, le locataire doit veiller au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant les piles ou en remplaçant le détecteur en cas de défaillance, à moins qu'il occupe :

un logement à caractère saisonnier,

ou un logement-foyer,

ou une résidence hôtelière à vocation sociale,

ou un logement de fonction,

ou une location meublée.

Dans ce cas, l'obligation de vérification du bon fonctionnement du détecteur appartient au propriétaire du logement.

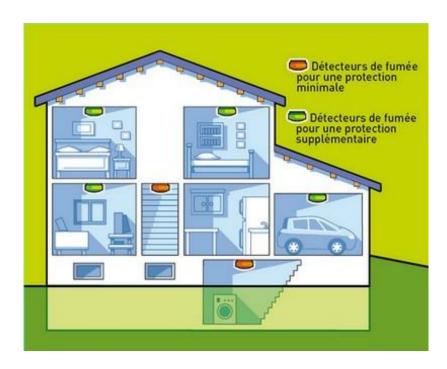
Dans tous les cas, au moment de la mise en location, c'est au propriétaire du logement de s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'état des lieux.

Emplacement du détecteur

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Remise d'une attestation à son assureur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifierl'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.



LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde,,,Les bons geste de prévention aussi:

Faites vérifier et entretenir vos installations de chauffage, eau chaude et ventilation avant chaque hiver,Respectez le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz,...)

Aérez vos pièces au moins dix minutes chaque jour.

LE MONOXYDE DE CARBONNE EST UN GAZ TOXIQUE, INVISIBLE, INODORE, NON-IRRITANT,,,mais MORTEL

Vous trouverez davantage d'informations sur www,prevention-maison.fr

LA VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS (VMEH)

Cette association humanitaire de proximité, apolitique et non confessionnelle ouverte à tous ceux qui veulent faire reculer la solitude dans les hôpitaux, les maisons de retraite et de convalescence, agissant en parfaite collaboration avec le personnel soignant et social. C'est une présence, une écoute, une réponse à une attente, un lien d'humanité.

La section de Paimpol, adhérente à la Fédération Nationale VMEH, reconnue d'utilité publique, existe depuis 1970 et compte actuellement 15 bénévoles qui visitent plusieurs fois par semaine les malades à l'hôpital Max Querrien, les résidences Les Embruns, Les Terres Neuvas, Ty Tud Coz et Kreiz Ar Mor sur l'île de Bréhat.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles. Vous recevrez une formation initiale obligatoire, et tout au long de votre appartenance à la VMEH, une formation continue vous accompagnera. Vous pouvez consulter notre site national www.vmeh-national.com et celui de notre département vmeh22.free.fr.

N'hésitez pas à nous rejoindre! Contact auprès de la responsable locale au 02 96 55 92 56 ou 06 63 65 48 53 ou par mail : vmehpaimpol@orange.fr.

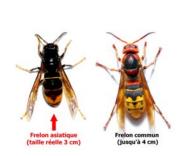


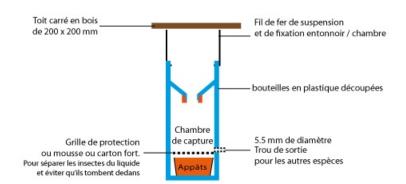
LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est arrivé il y a plusieurs années en France. Ce n'est pas une espèce locale. Ce type de frelon se nourrit, entre autres, d'insectes pour assurer ses besoins en protéines. La prédation importante de ce frelon a une incidence sur les espèces autochtones (notamment les abeilles) et peut causer des dégâts plus ou moins lourds sur la biodiversité locale.

En l'état actuel des recherches, nous préconisons l'usage de pièges "sélectifs" dans les périodes adaptées (fin janvier-début février), afin de limiter la capture d'espèces autochtones.

Il semblerait que les pièges soient plus efficaces s'ils sont situés près des anciens nids. D'où l'importance de connaître la position des nids d'une année sur l'autre.





Appâts : mélange de bière, de vin blanc et de sirop de fruits rouges

SURTOUT NE PAS INTERVENIR VOUS-MEME SI VOUS DECOUVREZ UN NID MAIS FAITES VENIR UNE ENTREPRISE SPECIALISEE. MERCI DE VENIR SIGNALER EN MAIRIE LA PRESENCE DE FRELONS ASIATIQUES.

LUTTE CONTRE LES CHARDONS

Les chardons font partie des organismes nuisibles et à ce titre sont interdits. Il est obligatoire de lutter contre cette espèce en entretenant et nettoyant régulièrement son terrain ou son jardin.

Ne laissez jamais la moindre petite parcelle en friche. Les chardons deviennent vite encombrants et ètouffent le reste de la végétation.

Les chardons germent à partir d'une graine apportée par le vent. Ils sont difficiles à extraire car ils piquent beaucoup et possèdent une racine profonde dite racine-pivot.

Il est malgré tout possible de limiter leur étendue et de les ôter en utilisant un couteau désherbeur ou une gouge qui donnent de bons résultats à condition que les chardons soient tout jeunes. Mais il faut le faire avant leur montée en graines.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes

L'année 2014 aura été une année faste pour le comité des fêtes. Les soirées-crêpes sont toujours très conviviales et permettent de se retrouver tout en dégustant de délicieuses galettes ou crêpes. La nouvelle formule adoptée pour le 14 juillet (soirée bretonne avec restauration sur place) a connu un franc succès : public nombreux, ambiance festive. Un grand merci aux bénévoles qui ont travaillé dur toute la soirée ! Nous voici au seuil d'une nouvelle année ! Nous pensons reconduire les mêmes activités en 2015. Voici les dates retenues (notez-les déjà sur vos agendas) :

- 22 février : repas offert aux personnes de plus de 65 ans.

- 25 avril, 27 juin et 24 octobre : soirée « galettes et crêpes »

- 14 juillet : après-midi : concours de boules,

en soirée : restauration et concert, sur le parking feu d'artifice (offert par la municipalité)

Les soirées-crêpes et la restauration du 14 juillet nous permettent d'offrir des jouets à l'occasion de l'arbre de Noël à la trentaine d'enfants de moins de 12 ans de la commune, d'offrir un repas aux plus de 65 ans, d'organiser les animations du 14 juillet (concours de boules et animations musicales). Si vous souhaitez que ça continue, venez nombreux à ces soirées.

Nous acceptons aussi toutes les bonnes volontés qui voudraient entrer au comité. Rendez-vous à l'assemblée générale prévue le mercredi 4 février, à 20H30.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et tous nos voeux pour 2015!



Pour le comité, la présidente : L. A. Even



Mein Kozh

C'est avec beaucoup de joie et de ferveur que la chapelle Sainte Colombe a célébré son 14ème pardon le samedi 6 septembre. Une assistance nombreuse et recueillie assistait à cette belle fête devenue une tradition au fil des années.

Le buffet qui suivit à la salle polyvalente permit à la quarantaine de personnes présentes de passer un agréable moment convivial et bien sympathique.

En ce qui concerne les travaux tout n'est pas complètement terminé. Le pignon ouest subit les dommages d'une humidité persistante. Des devis sont demandés et l'on peut penser que la réfection de ce mur pourrait être envisagée courant 2015 ou 2016, l'attente n'étant que préjudiciable dans ce cas là.

Nous remercions toutes les personnes qui par un petit geste ou une aide précieuse nous permettent de continuer à maintenir cette petite chapelle en l'état.

Nous vous souhaitons une année 2015 emplie de bonheur, de joie et une bonne santé à tous,

Les membres du bureau de l'Association

L'amicale laïque vous rappelle ses différentes activités de l'année 2014.

La première sortie : l'écomusée de Plouigneau retraçait l'évolution du monde rural de 1870 à nos jours, les maisons, la rue des métiers avec ses boutiques et ateliers, la halle des machines agricoles, les vieux outils



et la reconstitution des bâtiments d'élevage, des boutiques de maroquineries et salon de coiffure, salle de classe, sabotier. Les explications sur la culture du chou et de l'artichaut de 1930 à nos jours. Le déjeuner dans la ferme auberge de Plouegat Moysan complétait cette matinée.

Un crochet par Plougonven, où l'église date de XVI ème siècle et le monumental calvaire encore plus ancien. Retour par Morlaix, où le petit train nous a guidés le long du port de plaisance, au passé riche et prospère,

et dans les vieilles rues étroites de la cité, avec ses maisons anciennes et ses commerces.

En juin : repas pour la fête des mères et des pères à la Noë Verte : accueil, repas, soleil, tout était parfait.

Le 8 septembre : dernière sortie de l'année dans le Finistère Nord. Plouguerneau, où la visite commentée d'une écloserie d'ormeaux surprenait le groupe (élevage unique au monde), certifié en agriculture biologique, suivi d'une dégustation. L'après-midi, visite de l'abbaye du XIIème siècle de Daoulas et son cloître roman unique en Bretagne, sa fontaine et l'oratoire (dont l'ensemble témoigne de la splendeur du site), ainsi que ses jardins et parc.

Le 29 novembre : repas dans la salle polyvalente.

Le 18 décembre : assemblée générale, bilan financier, moral et prévisions pour 2015.

Marguerite HAMON, présidente de l'amicale laïque, vous présente ses meilleurs voeux pour la nouvelle année.



Association d'amitié et d'entraide Lanloup Togo

Chers amis, merci à tous ceux qui nous soutiennent lors de la préparation de « la foire à tout » et à ceux qui malgré le contexte très difficile nous apportent quelques dons ou marquent de leur présence notre animation.

Pour 2015, nous continuerons cette foire le mercredi 05 août suivant le même principe qu'en 2014 en essayant de ne pas être préjudiciable à nos derniers commerçants et nous remercions d'avance la Mairie et le Conseil de leur concours aux préparations.

Au Togo, l'horphelinat a déménagé dans de nouveaux bâtiments financés par le Canada.

Vu le dynamisme de la directrice, la soeur Agbo, nous lui avons demandé Koffi et moi-même de coiffer le centre d'apprentissage de la fondation La Fontaine de Vogan avec la participation de notre association.

Pour la formation informatique je sollicite de vous mêmes et vos amis le don d'anciens ordinateurs portables car nous avons du mal à équiper nos élèves pour une formation cohérente.

Notre équipe associative, moi même, Koffi et la soeur Agbo nouvelle animatrice vous remercient donc.

Le président Gilbert Le Bars

Association Saint Loup Saint Roch

En 2014, l'association a connu une année riche en événements.

Trois journées portes ouvertes en mai et septembre ont permis à de nombreux visiteurs d'admirer la restauration du maître-autel et de mieux percevoir les nombreux travaux restant à réaliser.

Un concert-chorale en juillet et un récital de clavecin en août ont draîné des dizaines d'auditeurs, ravis de ces prestations de qualité.

Le 5 octobre, plus de 80 personnes se retrouvaient à la salle polyvalente pour un déjeuner (couscous). Fort de ce succès, les membres du conseil d'administration sont prêts à reconduire cette manifestation l'an prochain, à la même période. Nous attendons toujours les résultats des études réalisées par les Bâtiments de France et la Direction régionale des affaires culturelles sur l'état de la voûte et des autels latéraux pour demander des devis aux entreprises agréées. La restauration de la statue de la Vierge se trouvant dans le porche devrait être lancée courant 2015. L'association remercie les généreux donateurs grâce auxquels ces travaux pourront être réalisés.

Le 3 juillet, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire qui a vu le bureau entièrement renouvelé : Michelle Menguy (présidente), Marie-Pascale Michot (vice-présidente), Louise-Anne Even (secrétaire) et Jacques Thoraval (trésorier).

Les membres du bureau tiennent à remercier vivement Catherine Ropars, l'ancienne présidente et Dominique Connan, l'ancien secrétaire-trésorier pour leur implication et leur dévouement.

Nous vous souhaitons une année pleine de douceur, de joie et vous présentons tous nos meilleurs voeux de santé.

Association $VAP LA \square P$

Notre association VAP LANP (Voitures à Pédales Lanloupaise) a vu le jour le 17 février 2014, après que l'association Chantiti de Pludual a décidé de prendre sa retraite; celle-ci nous a fait don de 2 voitures, le Crazy duck et la SNSM, plus le matériel (remorque, stands). Nous sommes affiliés à la Fédération Française des Clubs de Voitures à pédales (FFCVP).

Notre passion a commençé il y a une dizaine d'années. Nous participons donc à des courses sur circuits fermés dont la distance varie de 700 m à 1,100 km; une course dure de 2 h à 2 h 30. La saison commence au mois d'avril et se termine en octobre.

Pour la saison 2014 nous avons participé à une dizaine de courses dans toute la France soit environ 6000 kms pour nous rendre sur les courses. Certaines courses se déroulent à l'étranger (Belgique, république Tchèque, Pologne, Italie).

Nous avons 4 pilotes permanents : Loïc, Azeline, Floriane, Raphaël et un pilote occasionnel, Justine. Sur les courses, Raphaël pédale seul sur la SNSM pendant 2 h - 2 h 30.

Nous possédions donc 2 voitures, malheureusement au retour d'une course, nous nous sommes fait voler notre remorque avec les voitures et tout le matériel qui va avec (environ 6000 € de perte)

Pour l'année 2015, une vingtaine de courses sont déjà prévues; nous espérons reprendre la saison dès le mois d'avril car il faut que nous reconstruisions deux voitures et racheter une remorque.

Afin de trouver des financements pour réaliser les voitures nous allons mettre en place des actions.

Les personnes qui aimeraient venir pédaler avec nous sont les bienvenues.

Après ces quelques mots nous vous souhaitons de passer de Bonnes Fêtes de fin d'année.

Joyeux Noël et Bonne Année.

La Présidente et son équipe : Azeline Guyomard

NEDELEG LAOUEN D'AN HOLL!

Le terme qui signifie Noël en breton est Nedeleg ; on l'emploie généralement avec l'article défini : an Nedeleg, gouel an Nedeleg, la fête de Noël.



Le père-Noël existe en breton (si ! si !), et il s'appelle Tad-kozh an Nedeleg, le Grand-père Noël. Il est accompagné des rennes kirvi-erc'h (karv-erc'h, littéralement cerf de neige). En Basse-Cornouaille on l'appelle même Tad-kozh ar Pellgent, cette appellation vient d'oferenn ar Pellgent, la messe de minuit (pellgent : aurore, nuit de Noël). Autrefois, c'était ar Mabig Jezuz (l'Enfant Jésus) qui tenait le rôle du Père Noël et amenait ar profoù, les cadeaux.

An etev Nedeleg la bûche de Noël, se nomme aussi kef, skod ou tos an Nedeleg. Elle brûle dans l'âtre, an oaled, non pas dans la cheminée (ar siminal). La bûche de Noël, celle qui se mange s'appelle Gwastell an Nedeleg.

Ar wezenn Nedeleg c'est l'arbre de Noël, qui concurrence ou côtoie ar c'hraou Nedeleg, la crêche de Noël où le boeuf, an ejen, l'âne, an azen entourent ar Mabig Jezuz, ar Werc'hez Vari, la Vierge Marie, sant Jozeb, saint Joseph et an tri roue, les trois rois mages. C'est par le même nom an tri roue que l'on désigne en breton la constellation du Baudrier d'Orion.

Nouel! Nouel! Kanomp Nouel! (chantons Noël). Comme on le voit, le breton a emprunté le terme français Noël, mais en lui donnant le sens restreint de cantique, chant de Noël. On en a même fait le verbe nouelat, chanter des chants, des cantiques de Noël.

Le réveillon, pas de gouelioù Nedeleg, fêtes de Noël sans fiskoan, qui est le nom breton du réveillon. Ce mot est formé de fest + koan (fête et souper) et il a donné le verbe fiskoaniañ, réveillonner.

Krennlavarioù (dictons)

Dre forzh kanañ Nouel ez erru Nedeleg, à force de chanter Noël, il arrive.

Nedeleg ha Gouel Yann / 'Lak ar bloaz etre div rann, Noël et la saint Jean, partagent l'année en deux.

Gant Nedeleg / 'Hast an deiz paz ur c'hefeleg / Gant deiz kentañ ar bloaz / Paz ur waz,

A Noël, le jour se rallonge d'un pas de bécasse, le jour de l'an, il se rallonge d'un pas d'oie.

An hini n'en deus ket a gig da Nedeleg / A lazh ar c'hog pe e wreg, celui qui n'a pas de viande à Noël tue un coq ou sa femme.

LE NOEL DES ENFANTS



Dimanche 21 décembre, une trentaine d'enfants, leurs parents et grands-parents se sont retrouvés à la salle polyvalente pour un après-midi festif. Après quelques contes et chansons (mention spéciale à Antoine!), le Père Noël du Comité des fêtes est arrivé avec sa hotte pleine de jouets pour le plus grand bonheur des petits. Après, chacun a pu savourer le bon goûter offert par la municipalité.





Journal Communal de Lanloup

Directeur de la publication: Yannick Le Bars

Rédaction: Commission Communication

Mise en page/impression : Commission Communication/Mairie

Mairie: 1 Rue Alain Le Nerrant Tél: 02 96 22 38 45

Courrie l: mairie.lanloup@orange.fr

Distribution : équipe municipale Dépôt légal : à parution 250 exemplaires